



# Etude bilan, évaluation et perspectives Contrats de Canaux de l'Union du canal Luberon Sorgue Ventoux, du canal de Cabedan-neuf, du canal de l'Isle et du canal de Carpentras

## Compte-rendu du comité de pilotage du 5 juillet 2018

Lieu : ASCO du canal de l'Isle

Date : 5 juillet 2018

Ce comité de pilotage était destiné à présenter et mettre en discussion les bilans évaluatifs des programmes d'action de chacun des quatre contrats de canaux évalués.

- 1) Méthodologie de l'évaluation
- 2) Présentation générale de la stratégie des Contrats
- 3) Synthèse de l'évaluation par canal et par volet
- 4) En vue de la réponse aux questions évaluatives
- 5) Suites de la démarche

### 1/ Participants

Nom	Structure / Fonction	Présent
Pascal AUZIER	Chargé de mission canal de l'Isle et canal de l'Union Luberon Sorgue Ventoux	X
Sandrine PIGNARD	Directrice adjointe canal de Carpentras	X
Mélanie RICHARD	Chargée de mission canal de Carpentras	X
Xavier Picot	Directeur canal de Carpentras	X
M GREGOIRE	Président canal de Carpentras	
Patrice GREGOIRE	Directeur canal de l'Isle	X
Jérôme GONDRAN	Conseil Départemental Vaucluse	X
Anna MORISSET	Conseil Régional PACA	X
Jean-Michel CHAZALON	Agence de l'Eau RMC	X
Pierre FILLATRE	Contrechamp	X
Edith VIER	Oteis	X

### 2/ A propos des volets d'action

#### Volet 1

Des opérations en zones semi-rurales ne sont plus financées au titre du PDRR au titre du fait qu'elles ne concernent pas des territoires à dominance rurale (> 50% des surface agricoles) ; ce qui les rend très difficile à réaliser. Des opérations de ce type ont été abandonnées sur le canal du Cabedan neuf.

Les opérations de modernisation posent la question du devenir des filiales abandonnées, qui jouent un rôle d'évacuation des eaux pluviales. Malgré les nombreux courriers, proposition de collaboration, etc. les gestionnaires de canaux ne parviennent pas à mobiliser les communes sur ces sujets. Les problèmes de propriété du foncier (parfois privé), de partage des compétences, de manque de prise de conscience des

communes du rôle joué par les canaux... induisent une inaction de ces dernières (« *politique de la chaise vide* »). De moins en moins d'agriculteurs sont présents dans les conseils municipaux, induisant un déficit de connaissance et d'intérêt pour ces enjeux reliés à l'hydraulique « agricole ». Sur certains projets (cf. Monteux sur le canal de Carpentras), l'ASA va être contrainte de poser un ultimatum et le cas échéant de combler les filiales désaffectées, la commune refusant à s'associer à des discussions pour convenir ensemble de la meilleure façon de s'organiser.

Le lien fait par de nombreux acteurs entre modernisation des réseaux et assèchement des milieux naturels du territoire pose question à de nombreux participants. D'aucuns y voient le reflet d'un discours effectivement porté par les canaux (ainsi que leurs partenaires institutionnels) dans la phase d'élaboration des contrats. Les « externalités » amenées par les canaux gravitaires, en termes de soutien à l'hydrologie du territoire, voire aux milieux humides, nappes, mais aussi le paysage, étaient alors fortement mises en avant. Elles sont toujours portées par des acteurs locaux, et relayés du reste dans des préconisations du SCoT, du SAGE Calavon, etc. Le bilan montre que de très nombreux acteurs restent attachés à ces principes, et acceptent mal parfois les travaux de modernisation, ou en cernent mal les intérêts.

Il semble nécessaire de mettre en place, avant les travaux, une réflexion territoriale (étude en bonne et due forme, ou simple consultation des acteurs), pour leur expliciter les intérêts et les raisons de mise en œuvre des projets.

## **Volet 2**

Il est important selon l'agence de l'eau de bien montrer que le protocole général, signé entre l'agence, EDF et l'Etat au niveau du système Durancien, permet aujourd'hui de réellement valoriser les économies d'eau réalisées par les différents canaux de la région (notamment dans le cadre des contrats).

## **Volets 4 et 5**

La gestion des eaux pluviales pose toujours question, les services de l'Etat ne jouant pas toujours leur rôle selon des gestionnaires de canaux. Des dossiers eaux pluviales sont validés par la DDT alors qu'ils prévoient un exutoire au niveau des infrastructures primaires ou secondaires des canaux, ce qui n'est pas normal. Un effort de sensibilisation des services doit être réalisé.

En termes de communication, des efforts plus importants doivent être aussi consentis : en faveur des adhérents des structures selon certains gestionnaires, en faveur du grand public pour d'autres. Les avis divergent sur la meilleure stratégie à adopter, mais l'enjeu du manque de visibilité du canal est reconnu par tout le monde.

Enfin les conventions de superposition réalisées sur certains canaux portent leurs fruits, mais auraient gagné à être associées à des schémas de plus large ampleur (PDIPR, etc.), regrette le président du canal de Carpentras.

L'ensemble des autres jugements des rapports de bilan ne posent pas de questions fondamentales.

- **Le prochain comité de pilotage aura lieu le 13 septembre 2018, et permettra de discuter des réponses apportées par les bureaux d'étude aux questions évaluatives définies lors de la période de cadrage.**